



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/74

<p>Date Convocation 13/04/2026</p> <p>Date Affichage 13/04/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 26 - procuration 1 - absents 0 	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 26</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p><u>PROCURATIONS 1</u> : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p><u>ABSENTS 0</u></p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS</p>
--	---

REGIE DE TRANSPORT URBAIN DOTE DE L'AUTONOMIE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE L'ÎLE D'YEU : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Rapporteur : M. Mathieu RIOU

Conformément à l'article R2221-64 et suivants du C.G.C.T. relatifs aux conseils d'exploitation :

- Le conseil d'exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le conseil municipal ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par la présente section ou par les statuts.
- Il est obligatoirement consulté par le maire sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.
- Le conseil peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle.
- Il présente au maire toutes propositions utiles.
- Le directeur tient le conseil au courant de la marche du service.

La délibération n°15/12/264 du 16 décembre 2015 a créé la régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée régie de transport urbain (ID-BUS), à compter du 1^{er} janvier 2016 et a adopté ses statuts.

Les statuts déterminent les règles de fonctionnement de la régie, celle-ci étant administrée par un Conseil d'Exploitation (article n°5). La direction quant à elle, est assurée par Vincent Girard au sein du Pôle Économique.

Il est proposé au conseil municipal de désigner 6 membres en plus du Maire pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation ID-BUS.

Le vote se fait au scrutin secret à la majorité absolue, sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'installation des nouveaux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 29 mars 2026,

Considérant l'exposé ci-avant ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ♦ **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- ♦ **APPROUVE** la désignation des 6 membres suivants pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation,

Titulaires	Suppléants
Mathieu RIOU Bernard NOURY Jacqueline TURBE Camille DECONINCK Nathalie ROIRAND (BARBOTIN) Alain MOUSNIER	Patrice BERNARD Marika ANDRE Christophe DUPONT Virginie GIRARD Eddy LAURENT Cyril TARAUD

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce et document relatifs à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération abroge la délibération DEL 23/10/141 du 18 octobre 2023.

L'Ile d'Yeu, le 21 avril 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le maire,
M. Patrice BERNARD

*la secrétaire de
séance*


